

**Rapport annuel de
la commission communale
pour l'accessibilité**

Ville de Dourdan

2021

THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics.....	5
3. Services de transports collectifs et intermodalité.....	6
4. Cadre bâti – Établissements recevant du public	7
5. Cadre bâti - Logements.....	8
6. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	9
7. Conclusion – Fiche de synthèse	10

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune

La commune de Dourdan est située au Nord-Ouest de l'Essonne, à proximité des Yvelines et de l'Eure-et-Loir, elle compte 10 748 habitants. Ses coordonnées sont les suivantes :

Hôtel de Ville
Esplanade Jean Moulin – BP 70107
91410 DOURDAN CEDEX

Personne administrative référente :

Caroline Renoncé
01.60.81.17.83

1.2. Informations administratives de la CCA

La Commission Communale pour l'Accessibilité, ci-après dénommée CCA, a été créée le 21 novembre 2014, et ses missions sont les suivantes :

- Dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Ad'AP d'une part, et ceux qui sont accessibles aux personnes handicapées d'autre part ;
- Etre destinataire des projets d'Ad'AP concernant les ERP situés sur le territoire communal et des documents de suivi de l'exécution des travaux prévus dans ces Ad'AP ;
- Etablir et présenter annuellement au Conseil municipal un rapport sur ces différents aspects.

Les membres de la CCA, désignés par arrêté du 9 novembre 2020, étaient les suivants :

- Les représentants de la commune :
 - Monsieur Paolo DE CARVALHO, Maire de Dourdan,
 - Madame Isabelle PRADOT, 3^{ème} adjointe au Maire déléguée à la solidarité, au handicap, aux actions intergénérationnelles et au logement,
 - Madame Estelle PARANT, 5^e adjointe au Maire chargée du scolaire et périscolaire,
 - Monsieur Laurent LARREGAIN, Conseiller municipal délégué aux travaux, à l'aménagement du territoire et au développement économique,
 - Monsieur Sébastien COMBELLES, Conseiller municipal délégué à la coordination événementielle et au centre équestre municipal,
- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :
 - L'Association des Handicapés de Dourdan et son canton,
 - L'Inter Association Dourdan Essonne Sud,
 - L'A.P.A.E.I. Sud Essonne,
 - L'Association des Paralysés de France,
- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées :
 - L'Union Nationale des Retraités et des Personnes Âgées de Dourdan,
 - L'Association Entraide,
 - L'Association Généralettes,

- Les représentants des acteurs économiques :
 - L'Association de commerçants Cœur de ville Dourdan,
- Les représentants d'autres usagers de la ville :
 - 1 usager en fauteuil roulant.

A compter du 12 novembre 2021, suite la demande de l'association « MOUVEMENT *plus* FACILE » d'aide et de défense des handicapés pour leur droit à l'accessibilité universelle et suite à la modification de fonctions de Monsieur LARREGAIN, deux groupes de membres ont été modifiés comme suit :

- Les représentants de la commune :
 - Monsieur Paolo DE CARVALHO, Maire de Dourdan,
 - Madame Isabelle PRADOT, 3^{ème} adjointe au Maire déléguée à la solidarité, au handicap, aux actions intergénérationnelles et au logement,
 - Madame Estelle PARANT, 5^e adjointe au Maire chargée du scolaire et périscolaire,
 - Monsieur Laurent LARREGAIN, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, au patrimoine et aux transports,
 - Monsieur Sébastien COMBELLES, Conseiller municipal délégué à la coordination événementielle et au centre équestre municipal,
- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :
 - L'Association des Handicapés de Dourdan et son canton,
 - L'Inter Association Dourdan Essonne Sud,
 - L'A.P.A.E.I. Sud Essonne,
 - L'Association des Paralysés de France,
 - L'Association Mouvement Plus Facile,

Compte tenu de l'intérêt de tous les membres pour l'ensemble des problématiques liées à l'accessibilité, tous les membres de la CCA sont conviés à chacune des réunions de la commission.

Sur l'année 2021, la commission s'est réunie 2 fois :

- 17 septembre : visite avant attribution de nouveaux logements HLM accessibles à la résidence du Parterre,
- 3 décembre : bilan de l'année 2021.

2. Voirie et espaces publics

2.1. État d'avancement – Document d'accessibilité

Un appel d'offre est en cours pour la réalisation du Plan de Mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), l'étude sera réalisée en 2022.

2.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Les travaux de réfection de la voirie sont réalisés et contribuent à sa mise en accessibilité. En 2021, ont été effectués l'aménagement du trottoir de la rue Saint Germain, le passage piéton en bas de l'hôpital (rue du Mesnil), la réfection du trottoir rue Nicéphore Niepce, la création de places PMR (rue des Provinces, rue Antoinette Bervas et rue de la Crapaudine) et le renforcement de la signalétique relative aux places PMR existantes place du général de Gaulle.

Par ailleurs, les pots de fleurs rue Saint Pierre qui gênaient le passage ont été retirés.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La Ville de Dourdan est desservie par 2 gares RER (ligne C) et depuis septembre 2021 par 17 lignes de bus, réparties comme suit :

- 12 lignes intercommunales,
- 5 lignes intramuros dont 2 sur une amplitude horaire sur la journée entière et 3 avec des horaires et trajets correspondants aux besoins des collégiens et lycéens

Concernant les arrêts de bus, une programmation de travaux a été élaborée par la Commune pour faire partie intégrante de l'Ad'AP du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA Ad'AP) du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) en 2015. A cette date, les points d'arrêts desservis par aucune ligne intercommunale étaient desservis par une seule et même ligne de bus.

3.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le STIF ne subventionnait les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt que si les travaux prévus sur une même ligne de bus étaient programmés sur 4 ans au maximum. Or, la configuration de Dourdan ne pouvait répondre favorablement à cette contrainte, étant donné qu'une seule et même ligne de bus desservait la grande majorité des points d'arrêts de la commune. Aussi, la Ville de Dourdan n'a pas été en mesure de mettre aux normes ses arrêts de bus en dehors des réhabilitations globales de voiries.

Un changement en 2020 de transporteur, à présent la société Transdev, pour la ligne intramuros a été l'occasion de repenser les circuits des bus et a conduit à la création de 5 lignes avec un niveau de service accru. L'ensemble du parc du matériel roulant sur ces lignes est à présent adapté à tous.

4. Cadre bâti – Établissements recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La Commune possède 33 établissements recevant du public (ERP) qui ont tout d'abord fait l'objet d'une programmation de travaux de mise en accessibilité dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sur une durée de 6 ans.

Cet Ad'AP a ensuite été complété cette année par l'ajout des Installations Ouvertes au Public, au nombre de 20. Aussi, au vu de l'importance du patrimoine, l'Ad'AP final validé le 29 juin 2016 par le Préfet comporte une programmation sur 9 ans et porte le numéro 091 200 15 2 0104.

Un bilan d'étape sur la mise en œuvre de l'Ad'AP au terme de la première année a été transmis au Préfet le 30 juin 2017. Un bilan à mi-parcours a été transmis le 31 décembre 2020.

Suite à ce dernier bilan, une remise à plat de la programmation a été réalisée, regroupant sur les mêmes années les travaux de même type (sécurisation des escaliers, signalétique...) dans tous les établissements concernés de manière à obtenir des économies d'échelles, l'objectif restant la mise aux normes de tous les ERP communaux.

4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

En 2021, il a été mis en place des bandes antidérapantes dans l'escalier du point jeunes, et les pavés LED ont été remplacés (éclairage plus puissant réglementaire) dans la gendarmerie.

Une rampe d'accès à l'entrée de l'église avait été créée suite à plusieurs années d'études. Cette rampe a fait l'objet d'un projet délicat car il concerne un bâtiment classé patrimoine historique. Une main courante sera installée le long de la rampe PMR, finalisant la mise en accessibilité de l'église.

Dans la salle polyvalente, les recommandations faites par la commission accessibilité seront réalisées avant la fin de l'année :

- rapprocher les deux distributeurs de savon, installer dans les cabines WC PMR un miroir adapté bas et une barre de rappel de porte
- poser des bandes adhésives colorées de 5cm de large et sur toute la largeur des portes pour repérer les parois vitrées de l'entrée principale,
- installer une signalétique adaptée à l'intérieur du bâtiment indiquant « accueil », « grande salle », « petite salle », « cuisine » et « vestiaire ».

Au sein du local accueillant l'association ASTII (rue Jubé de la Pérelle), les travaux suivants seront également avant la fin de l'année :

- création d'un chanfrein pour supprimer le ressaut présent sur l'entrée gauche de l'établissement,
- remplacement des paillasons côté cuisine et entrée,
- installation d'une barre de rappel de porte sur chacun des deux WC PMR,
- mise en place du pictogramme « WC PMR » sur les portes des sanitaires.

Au bâtiment le Phare, boulevard des Alliés, la boîte aux lettres sera abaissée à une hauteur adaptée à tous.

Cadre bâti - Logements

4.3. État d'avancement –Documents d'accessibilité

Le recensement de l'offre de logements accessibles n'a pas encore été abordé au niveau de la planification.

4.4. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Dans le parc social, il est recensé 15 logements accessibles.

10 nouveaux ont été créés à la résidence du Parterre en 2021 en rez-de-chaussée à l'occasion de travaux de réfection tous les immeubles.

Dans cette même résidence, 12 logements sont prévus pour pouvoir facilement être rendus accessibles en cas de besoin

5. Gouvernance, coordination et conseil/expertise, formations

L'ensemble des thématiques concernant l'accessibilité est suivi par la commission communale pour l'accessibilité. Compte tenu de l'avancement de la commune et du calendrier imposé par la loi de 2014 sur l'accessibilité, le domaine de la voirie est traité au fur et à mesure des rénovations.

Avant chaque projet de travaux sur site appartenant à la Ville, l'avis de la commission est recueilli avant et après travaux sur tous les points pour lesquels elle estime utile d'y effectuer des aménagements. Ces préconisations sont notées sous forme de compte-rendu de visites et sont, soit intégrées dans les projets de travaux, soit refusées et, dans ce cas, le refus est justifié.

En 2021, la commission a été sollicitée visiter avant commercialisation des logements PMR (un de chaque type) créés lors des travaux de requalification de la résidence du Parterre. Les remarques formulées sont en cours d'études par le bailleur, ce dernier effectuera des modifications de ces logements avant leur commercialisation sur la base de ces recommandations.

5.1. Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du PAVE : 2022

5.2. Services de transports collectifs et intermodalité

2. Date d'élaboration de la programmation pour le SDA ADAP d'Ile-de-France : 26 juin 2015
3. Nombre de lignes :
 - 12 lignes de bus intercommunales et 5 internes à Dourdan (2 sur une amplitude horaire habituelle et 3 avec des horaires et trajets correspondants aux besoins des collégiens et lycéens)
 - 1 ligne de RER (ligne C)
4. Nombre de points d'arrêts diagnostiqués :
 - 34 points d'arrêts de bus (dont 6 impossibilités techniques avérées)
 - 2 gares RER, en cours de travaux de mise en accessibilité
5. Nombre de points d'arrêts accessibles fin 2021 :
 - 16 arrêts de bus
6. Nombre de points d'arrêts rendus accessibles en 2021 :
 - 0 arrêt de bus
7. Nombre de matériel roulant : 6 bus pour les lignes intramuros
8. Nombre de matériel roulant par service de transport accessibles en 2021 :
 - 6 bus pour les lignes internes à Dourdan
9. Date de mise en accessibilité des pôles d'échange :
 - 2008 pour la gare routière du centre-ville (au niveau de la gare RER « Dourdan ») dont les points d'arrêts sont intitulés « Gare »
 - 2001 pour la gare routière du chemin du champ de courses (au niveau de la gare RER « Dourdan la Forêt ») dont les arrêts sont intitulés « Chemin du Champs de Courses », « Cité scolaire », « La forêt », « Lycée »...
 - 2020 pour la gare RER « Dourdan »
10. Nombre de plaintes relatives à l'accessibilité reçues par le transporteur intramuros et en mairie en 2021 : 1 (relative à la suppression du point d'arrêt devant Dourdan Tourisme)

5.3. Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement

11. Nombre d'ERP publics : 33 communaux + 8 intercommunaux + 2 collèges + 2 lycées
12. Nombre d'ERP privés ayant déposé un Ad'AP en 2021 : le dispositif ne permet plus le dépôt de dossier d'Ad'AP
13. Nombre de diagnostics réalisés sur des ERP publics : totalité des ERP communaux et intercommunaux de Dourdan
14. Nombre d'ERP publics communaux mis totalement en accessibilité en 2021 : 0

5.4. Gouvernance et pilotage :

15. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux différents types de handicap : tous handicaps pris en compte lors des travaux effectués site par site

5.5. Budget communal annuel

16. Budget transport 2021 : 0 €
17. Budget voiries : 41 430 €
18. Budget ERP : 5 523 €
19. Budget total : 1 % du budget global d'investissement